



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**BILAN DE L'ACCUEIL de votre enfant chez un assistant maternel**

**A renvoyer au centre de PMI du secteur de l'agrément**

**L'assistant maternel**

<b>NOM Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Motif de fin de contrat</b>	
<b>Période d'accueil</b>	

**Le livret d'accueil : Votre enfant est une personne unique**

	Oui	non
Une période d'adaptation a-t-elle été mise en place avant l'accueil de votre enfant ? ..... .....		
Un livret d'accueil pour votre enfant a-t-il été rédigé ? ..... .....		
Avez-vous pu discuter avec votre assistant maternel de vos attentes en terme de maternage ou de pratiques éducatives ? ..... .....		

**La qualité des échanges autour de votre enfant**

Les échanges d'informations concernant votre enfant étaient-ils quotidiens ? Répondaient-ils à vos attentes ? ..... .....		
Selon vous, votre assistant maternel a-t-il fait preuve de discrétion et de responsabilité professionnelle ? ..... .....		

**Le prendre soin**

Selon vous, le travail de l'assistant maternel a-t-il favorisé le développement physique, sensoriel et affectif de votre enfant, en tenant compte de ses besoins d'expériences et de découvertes pour apprendre à faire seul ? ..... ..... .		
---	--	--

**L'organisation quotidienne**

	oui	non
L'assistant maternel a-t-il pu, selon vous, concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle, dans le respect de l'accueil de votre enfant ? ..... .....		
Votre enfant a-t-il fréquenté avec son assistant maternel des lieux extérieurs ? Lesquels ? ..... Pourquoi ? .....		

<b>L'organisation quotidienne (suite)</b>		
En cas de maladie ou d'accidents, les dispositions prises ont-elles été efficaces ? ..... .....	oui	non
<b>Les repas</b>		
Avez-vous eu le choix d'apporter les repas de votre enfant ? ..... .....		
Si le repas était fourni par l'assistant maternel, la composition, la quantité, et la préparation étaient-elles adaptées aux besoins de votre enfant ? ..... .....		
<b>Le logement</b>		
Les conditions matérielles de sécurité et d'hygiène du logement vous ont-elles paru adaptées durant toute la période d'accueil de votre enfant ? ..... .....		
Le matériel de puériculture, jouets, jeux mis à disposition de votre enfant, étaient-ils adaptés, de qualité et aux normes ? ..... .....		
<b>La relation employeur / employé</b>		
Durant le contrat de travail, avez-vous eu un entretien d'évaluation avec votre assistant maternel ? ..... .....		
Votre assistant maternel a-t-il bénéficié d'une formation continue ? Si OUI lesquelles ? ..... Si non, pourquoi ? .....		
<b>Avez-vous des observations ou suggestions particulières à formuler ?</b>		
..... ..... ..... ..... .....		

*Ce questionnaire de satisfaction sera utilisé par le service de PMI pour contrôler et accompagner l'assistant maternel dans ses pratiques. L'anonymat sera conservé.*

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à contrôler et accompagner l'assistant maternel dans ses pratiques. Le Département des Alpes-Maritimes est le responsable de traitement. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public relevant de l'autorité publique (Article 6-1 e du Règlement général sur la protection des données)*

*Les catégories de données collectées et enregistrées sont les suivantes :*

- État civil, données d'identification : Nom (nom de jeune fille), prénom Adresse de l'assistant maternel concerné
- Modalités d'accueil de l'assistant maternel

*Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales et aux prescriptions des archives de France*

*Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département à savoir*

- le Service Gestion et Promotion des Équipements

*Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui les concernent- les personnes concernées peuvent également définir le sort de leurs données après leur décès , en s' adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par mail à [donnees\\_personnelles@departement06.fr](mailto:donnees_personnelles@departement06.fr). Les personnes concernées peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.*

*Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager aura le droit*

- De s'opposer au profilage
- De demander la limitation du traitement

*• D'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))*